



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00719

Numéro SIREN : 822 525 721

Nom ou dénomination : PBKN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2017 sous le numéro de dépôt 3153

**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRASSE**

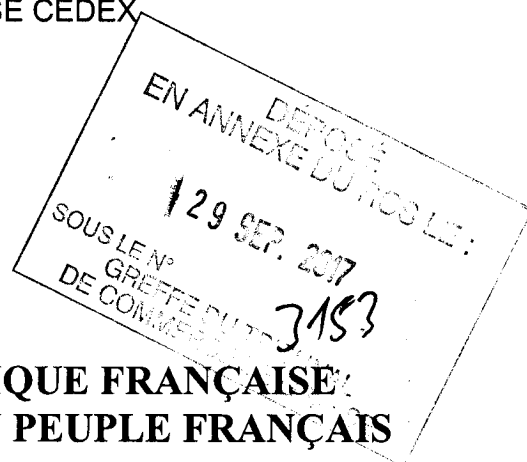
PBA/2017O00643/29-09-2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

BP 61030

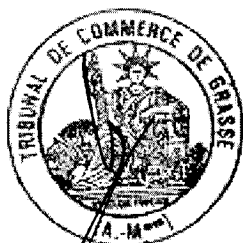
06133 GRASSE CEDEX

**EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Grasse
a rendu la décision dont la teneur suit



N° de rôle	2017O00643	
Nom du dossier	SAS PBKN HOLDING /	
Délivrée le	29/09/2017	

Première page

GREFFE TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GRASSE
25 SEP. 2017
COURRIER ARRIVE LE

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(Art L 225-100 du Code de commerce)

**A MADAME LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE**

A LA REQUETE DE :

La société **PBKN HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est sis 1240, Route des Dolines – 06560 VALBONNE, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 822 525 721 et représentée par **Monsieur Patrice BARTHOME**, Président,

Ayant pour avocat :

EY VENTURY Avocats, société d'avocats au Barreau de GRASSE (Case Palais 364), demeurant 100, rue **Albert CAQUOT** – **Espace BERLIOZ** à BIOT SOPHIA-ANTIPOLIS (06410), représentée par Maître **Nicolas IVALDI**,

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société **PBKN HOLDING** a, conformément à ses statuts, clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2016.

Que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les neuf mois de cette date, comme lui en fait obligation ses statuts.

Qu'en raison des délais nécessaires à l'établissement des comptes sociaux, à la certification des comptes par le Commissaire aux comptes, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée, il apparaît opportun de proroger ce délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

C'EST POURQUOI LE REQUERANT CONCLUT A CE QU'IL VOUS PLAISE, MADAME LE PRESIDENT :

De proroger au 31 décembre 2017 le délai pendant lequel pourra se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A SOPHIA ANTIPOLIS, Le 21 septembre 2017.

Pour le Requéant
Me Nicolas IVALDI



TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Requête présentée par :

SAS PBKN HOLDING
1240 Rte Des Dolines
06560 VALBONNE



ORDONNANCE

Nous, Karine GIGODOT, Présidente du Tribunal de Commerce de Grasse, étant en notre Cabinet au Palais de Justice, 37 avenue Pierre Sémard à 06130 GRASSE,

Assistée du Greffier,

Vu la requête qui précède présentée par MAITRE IVALDI Nicolas Avocat au cabinet EY VENTURY 100 Rue Albert Caquot 06410 BIOT et conseil de la SAS PBKN HOLDING, dont le siège social est à 06560 VALBONNE, 1240 Rte Des Dolines, immatriculée au RCS de Grasse sous le n° 822525721,

Vu les dispositions des articles L 227-9, L 223-26, L 225-100, L 242-10 et des articles R 123-111, R 123-163, R 225-64 du Code de Commerce,

PROROGEONS AU 31 décembre 2017,

Le délai prévu par les textes susvisés afin de permettre à cette société de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice 2016,

Disons qu'une copie certifiée conforme de notre ordonnance sera déposée en annexe du Registre du Commerce de la SAS PBKN HOLDING,

Disons que la présente ordonnance sera déposée en minutes de notre Greffe,

Disons qu'une expédition sera adressée au requérant en lettre simple,

Taxons les dépens à la somme de 34,20 € TTC comprenant les frais de la présente ordonnance, expéditions certifiées, dépôt en annexe au RCS, taxe INPI et TVA,

Fait et ordonné à Grasse le 29/09/2017

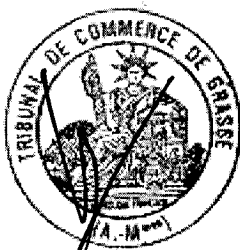
La Présidente,
Karine GIGODOT

Le Commis-Greffier,
Pascal BASTELICA,

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2017O00643
Nom du dossier	SAS PBKN HOLDING /
Délivrée le	29/09/2017

Septième et dernière page.